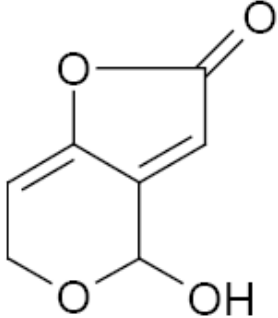




Patuline		
	N° CAS : 000149-29-1	Techniques de détection : High Performance Liquid Chromatography with UV detection
	Classement IARC : Groupe 3 (Not classifiable as to carcinogenicity to human)	Règlement Européen : 1881/2006
	LD₅₀ : 29 mg/Kg (Oral, souris) Lethal Dose 50 : dose de substance causant la mort de 50 % d'une population animale donnée	Règlement Grand Ducaux Associés : Mémorial A n° 39 de 2005
	Origine de la molécule : Penicillium spp. P. expansum	Remarque : Champignon saprophyte La production de patuline est favorisée par la blessure des fruits (choc, attaque d'insectes,...)
1) Danger		
Matrice plan pluri annuel:		
Pommes, poire, Cidre + Jus de pomme ; Nourriture pour bébé contenant des pommes /		
Effet néfaste : 2 (car groupe 3 pour le classement IARC) = EN		
Niveau de prévalence à contrôler : 5 % (directement relié à l'effet néfaste) = NPC		
Contribution à la contamination : Variable en fonction de la matrice (Voir planification) = C		
2) Prévalence = P	3) Niveau de confiance = NC	4) Intervalle de confiance = IC
Nourriture pour bébé contenant des pommes = 2 Cidre + Jus de pomme = 2	Nourriture pour bébé contenant des pommes = 8 Cidre + Jus de pomme = 4	Dépend du calcul de NC Si NC est inférieur à 7 : IC = 90% Si NC est supérieur ou égal à 7 : IC = 95%
	5) Nombre d'échantillon calculé : Calcul effectué avec WinEpiscope 2.0 <i>Voir plan pluriannuel</i>	Nourriture pour bébé contenant des pommes = 95 Cidre + Jus de pomme = 90